

LE 1^{ER} NOVEMBRE

JE

VOTE

L Le dimanche 1^{er} novembre prochain aura lieu l'élection municipale vous permettant d'élire le maire et les 27 conseillers municipaux qui vous représenteront pour les quatre prochaines années.

Vous avez donc l'occasion de participer à la construction de la ville de demain de façon fort simple : en allant voter. Ce geste démocratique vous permet de vous impliquer dans votre milieu de vie et d'exprimer ainsi votre choix pour votre ville.

Être inscrit sur la liste électorale

Avant de voter, il faut s'assurer d'être inscrit sur la liste électorale. Dès le **7 octobre**, un avis sera envoyé par la poste dans chaque foyer avec le nom des personnes qui sont inscrites sur la liste électorale. Assurez-vous que ces informations sont exactes.

Si des modifications doivent être apportées, si vous ne recevez pas cet avis, si un nom doit être inscrit sur la liste électorale ou au contraire en être radié, vous pourrez vous présenter à l'une des commissions de révision, qui siégeront du **12 au 19 octobre** prochain. Leurs coordonnées figureront sur l'avis. On peut également les consulter sur le site Internet de la Ville de Québec, au www.ville.quebec.qc.ca, section *Sujets de l'heure, Élection 2009*.

Qui peut voter ?

Pour vous prévaloir de votre droit de vote, vous devez, au 1^{er} septembre 2009 :

- être citoyen canadien;
- être domicilié dans la ville de Québec et, depuis le 1^{er} mars 2009, dans la province de Québec.

C'est donc dire que beaucoup d'étudiants qui habitaient ailleurs au Québec et qui vivent dans la capitale depuis le 1^{er} septembre pourront voter... s'ils s'assurent d'être inscrits sur la liste électorale.

Les propriétaires ou copropriétaires d'un immeuble, de même que l'occupant ou le cooccupant d'un immeuble ou d'un établissement d'entreprise qui résident à l'extérieur de la ville peuvent également être inscrits sur la liste électorale s'ils respectent certaines conditions. Consultez le site Internet pour en connaître les modalités.

27 districts

En plus du maire, les électeurs de Québec éliront un conseiller dans chacun des districts de la ville.

Cette année, un changement important marque l'élection, soit la diminution du nombre de districts électoraux qui sont passés de 37 à 27. Vous trouverez dans les pages suivantes une carte présentant les nouveaux districts.

NOUVELLE CARTE ÉLECTORALE

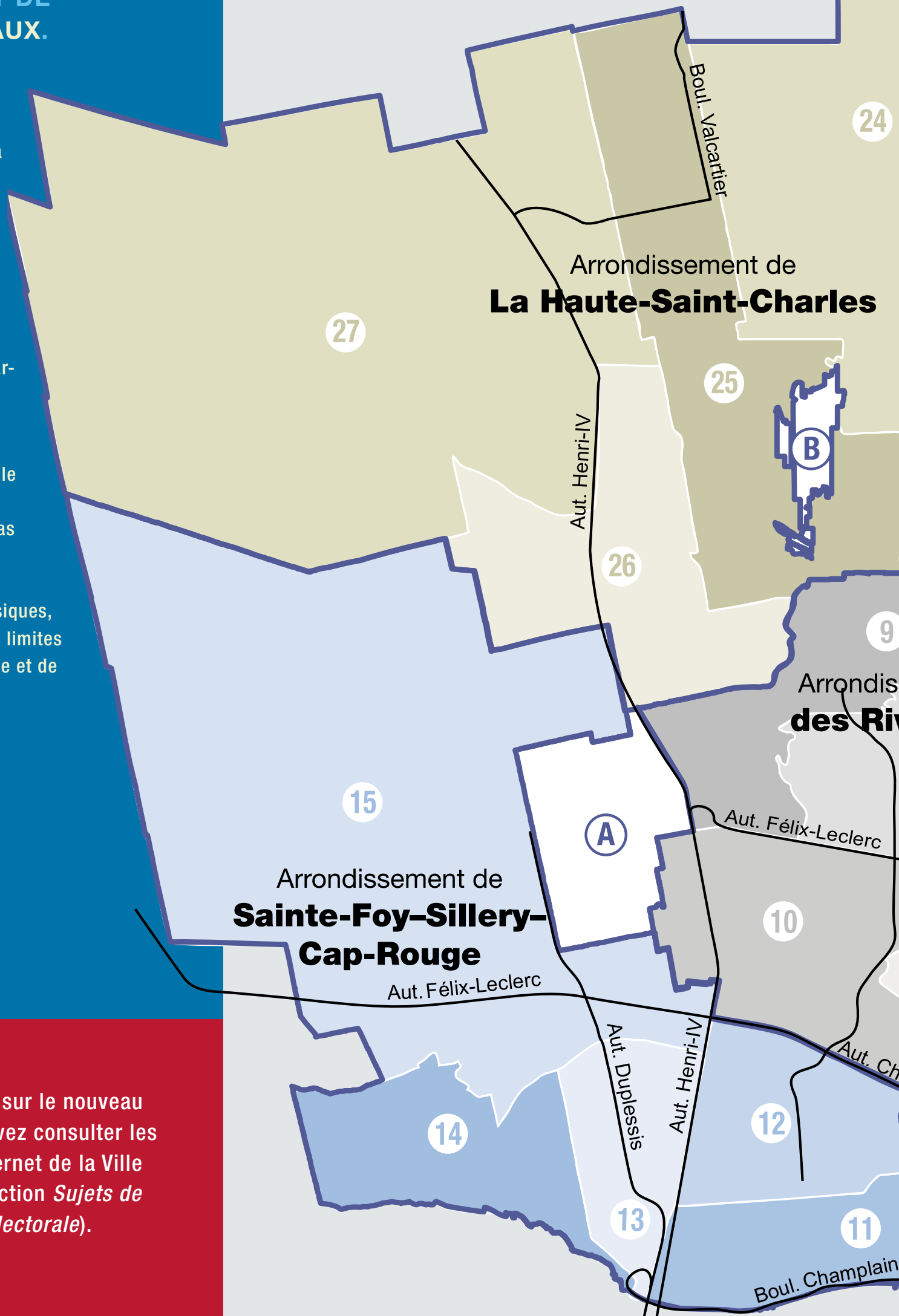
À COMPTER DU 1^{er} NOVEMBRE, QUÉBEC SERA COMPOSÉE DE 6 ARRONDISSEMENTS ET DE 27 DISTRICTS ÉLECTORAUX.

Les arrondissements de Limoilou et de La Cité seront regroupés en une seule unité. L'arrondissement Laurentien sera pour sa part scindé en deux parties, l'une rattachée à l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery (qui devient Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge) et l'autre, à l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles.

Quant aux 27 districts électoraux répartis en six arrondissements, ils ont été délimités :

- pour faire en sorte que l'écart entre le nombre d'électeurs par district d'un même arrondissement soit le plus bas possible;
- en tenant compte des barrières physiques, des tendances démographiques, des limites des arrondissements, de la superficie et de la distance.

Si vous désirez en savoir plus sur le nouveau découpage territorial, vous pouvez consulter les cartes détaillées sur le site Internet de la Ville (www.ville.quebec.qc.ca, section *Sujets de l'heure, Nouvelle carte électorale*).



Le 1^{er} novembre, je vote pour élire le maire de la ville et mon conseiller municipal dans l'un des 27 districts suivants :

Arrondissement de La Cité-Limoilou

- 01 - District électoral du Vieux-Québec-Montcalm
- 02 - District électoral de Saint-Sacrement-Belvédère
- 03 - District électoral de Saint-Sauveur
- 04 - District électoral des Faubourgs
- 05 - District électoral de Maizerets-Lairet
- 06 - District électoral de Sylvain-Lelièvre

Arrondissement des Rivières

- 07 - District électoral de Vanier
- 08 - District électoral de Lebourgneuf
- 09 - District électoral de Neufchâtel
- 10 - District électoral de Duberger-Les Saules

Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

- 11 - District électoral de Saint-Louis-Sillery
- 12 - District électoral de la Cité-Universitaire
- 13 - District électoral du Plateau
- 14 - District électoral de Cap-Rouge
- 15 - District électoral Laurentien

Arrondissement de Charlesbourg

- 16 - District électoral de Saint-Rodrigue
- 17 - District électoral du Trait-Carré
- 18 - District électoral des Sentiers
- 19 - District électoral des Monts

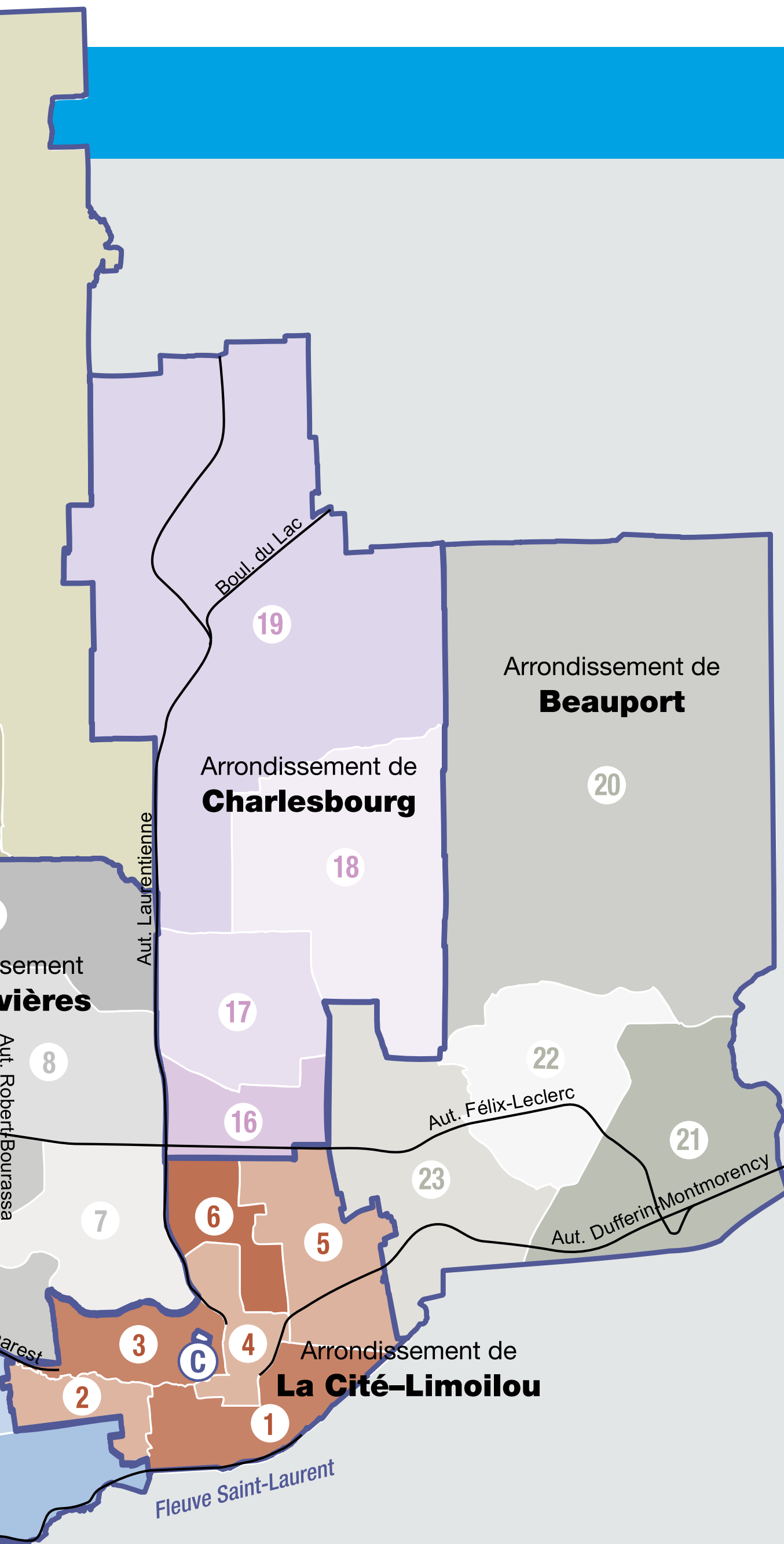
Arrondissement de Beauport

- 20 - District électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
- 21 - District électoral de la Chute-Montmorency
- 22 - District électoral Seigneurial
- 23 - District électoral de Robert-Giffard

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

- 24 - District électoral de Lac-Saint-Charles-Saint-Émile
- 25 - District électoral de Loretteville
- 26 - District électoral des Châtelers
- 27 - District électoral de Val-Bélair

- A - Ville de L'Ancienne-Lorette
- B - Wendake
- C - Notre-Dame-des-Anges





DATES IMPORTANTES

18 SEPTEMBRE

Début de la période électorale officielle. Premier jour pour produire une déclaration de candidature

2 OCTOBRE

Dernier jour pour produire une déclaration de candidature

VERS LE 7 OCTOBRE

Envoi à chaque adresse résidentielle d'un avis d'inscription sur la liste électorale

12 AU 19 OCTOBRE

Révision de la liste électorale

25 OCTOBRE, de 12 h à 20 h

Vote par anticipation

1^{ER} NOVEMBRE, de 10 h à 20 h

Jour de scrutin

Quand et comment voter

La population est invitée aux urnes le **1^{er} novembre prochain** pour élire les membres du prochain conseil municipal de Québec. Plus de 100 lieux de vote seront accessibles pour vous permettre de voter, dont l'un près de chez vous. En plus du jour du scrutin, d'autres dates et services seront disponibles pour favoriser la participation à cet exercice démocratique.

Le vote par anticipation aura lieu le **dimanche 25 octobre**, de midi à 20 h, dans chacun des six arrondissements. Vous n'avez plus besoin de raison particulière pour prendre part au scrutin cette journée-là. L'essentiel est d'aller voter.

Vote itinérant

Le **dimanche 25 octobre**, le président d'élection installera également des bureaux de vote dans près de 50 des principaux lieux d'hébergement reconnus par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour faciliter la participation des personnes qui y résident.

De plus, les personnes incapables de se déplacer sans assistance qui résident dans un lieu d'hébergement reconnu peuvent faire une demande au Bureau du président d'élection jusqu'au **19 octobre** pour bénéficier du service de vote itinérant. Le samedi 24 octobre, une équipe se rendra auprès d'eux pour leur permettre de voter.

Vote par correspondance

Une nouveauté est offerte cette année, soit un vote par correspondance, uniquement pour les propriétaires qui sont domiciliés à l'extérieur de la ville de Québec et qui sont inscrits sur la liste électorale. Pour ce faire, ils devront déposer une demande à cet effet au Bureau du président d'élection, avant le **19 octobre**.

Voulez-vous être candidat ?

Pour poser votre candidature aux postes de maire et de conseiller municipal, vous devez avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale de la ville et résider à Québec depuis au moins le **1^{er} septembre 2008**.

Il n'est pas nécessaire de se présenter dans le district électoral où l'on réside.

Pour devenir candidat, il convient de remplir et déposer, auprès du Président d'élection, le formulaire prescrit, entre le 18 septembre et le 2 octobre. La demande de déclaration de candidature doit être appuyée par la signature d'au moins 200 électeurs pour le poste de maire et de 25 électeurs pour un poste de conseiller.

Pour tout savoir

Vous voulez connaître le nom des candidats de votre district ? Vous voulez savoir où aller voter ? Vous voulez déposer votre candidature ? Le Président d'élection a mis en place plusieurs moyens pour vous informer.

Tous les renseignements utiles se trouvent dans le site Internet de la Ville de Québec, au www.ville.quebec.qc.ca, section *Sujets de l'heure, Élection 2009*.

Vous préférez parler à quelqu'un par téléphone ? Des préposés attendent votre appel au Centre de renseignements d'Élection 2009, au **418 641-6444**, du lundi au vendredi, **de 10 h à 19 h**, et les samedis et dimanches, **de midi à 17 h**.



À RETENIR

Lorsque vous allez voter, vous devez présenter une pièce d'identité avec photo (carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport).

Ayez en main la carte de rappel du vote que vous recevrez vers le 27 octobre. Ce simple geste accélérera le déroulement du vote !



SAVIEZ-VOUS QUE ...

Les deux premières femmes élues au conseil municipal de Québec l'ont été en 1985. Le dernier conseil comptait 12 femmes dans les 37 districts électoraux.

Au début du siècle dernier, Simon-Napoléon Parent a été maire de Québec et premier ministre du Québec en même temps.